



CONSEIL MUNICIPAL de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET

Procès-Verbal

SEANCE du 23 septembre 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2021

Compte rendu affiché le 28 septembre 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 19

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Madame Gwendoline CHALON

Membres présents : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette, CARRET Ludovic, LOTISSIER Isabelle, MAZARD Roger, LOISON Thierry, BOINON Sandrine, BONNET Fabrice, VERMARE Odile, GIRAUD Alain, DELORME Marie-Joëlle, LOTISSIER Marc, SOLEYMIEUX Géraldine, SERAILLE Marielle, CHALON Gwendoline, PERALDO Yves, GAYET Véronique, GRAZIOLI Jean-Pierre.

Membres excusés : /.

- **Débat sur l'étude par la CCMDL d'un éventuel passage de la redevance à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM),**

Monsieur le Maire expose que la CCMDL a décidé d'étudier le passage à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), appelée sur la taxe foncière, en effectuant des simulations sur des foyers type. Actuellement le régime appliqué est celui de la REdevance d'Ordures Ménagères (REOM), qui demande un suivi des listings par les communes et une facturation par la CCMDL.

Il donne la parole à Monsieur Ludovic CARRET qui rend compte des travaux de la commission déchets de la CCMDL. Le montant de la REOM par personne est actuellement de 63 € et une hausse de 17 € est attendue d'ici à 2025. Et le territoire est plutôt un bon élève en matière de tri. En cas de maintien de la REOM, la CCMDL devra certainement embaucher une personne supplémentaire pour la gestion de la facturation et des réclamations car le service a actuellement beaucoup de retard pour la gestion des doléances des usagers. La TEOM serait appelée avec la taxe foncière et l'impact sera faible pour un foyer de 4 personnes. Mais comme la base de calcul utilisée est la valeur foncière et non plus le nombre de personnes au foyer, une personne seule vivant dans une grande maison sera fortement imposée (montant multiplié de 2 à 3 fois par rapport à la REOM). Il estime que ce nouvel impôt sera injuste et ne portera pas sur les plus importants générateurs de déchets même s'il demande moins de travail administratif.

Il est rappelé que toutes ces demandes d'avis seront étudiées avant le vote de la CCMDL.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur un passage à la TEOM (oui : pour - non : contre) par un vote : Oui : 0 – Non : 19 - Abstention : 0.

Monsieur Ludovic CARRET présente également les nouvelles consignes de tri à compter du 1^{er} octobre 2021 : tous les emballages sont désormais déposables en sacs jaunes. Monsieur le maire évoque la mise en place prochaine d'un ramassage par semaine.

- **Nomination de 3 représentants pour la SPL Escap'ad,**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 22 juillet 2021 concernant la création d'une SPL Escap'ad. Concernant la représentativité des membres au sein de la SPL, le conseil d'administration sera composé de la manière suivante :

- CCMDL : 11 représentants
- Saint Laurent de Chamousset : 3 représentants
- Autres Communes : 3 représentants.

Il propose les candidats suivants : Monsieur Pierre VARLIETTE, Monsieur Yvan SIMON, Madame Marielle SERAILLE. Madame Gwendoline CHALON demande si des suppléants peuvent être nommés. Monsieur le Maire enregistre sa demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par un vote (Oui : 19 – Non : 0 - Abstention : 0) la désignation comme mandataires représentant la Commune au conseil d'administration de la SPL Escap'ad de : Monsieur Pierre VARLIETTE, Monsieur Yvan SIMON, Madame Marielle SERAILLE.

- **Présentation du projet de construction d'un centre technique municipal,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON. Il présente le résultat d'un très gros travail de la commission avec le Cabinet d'architectes CYRCEE pour l'aboutissement d'un très beau projet. L'avant-projet détaillé est présenté pour ce nouveau bâtiment de 700 m² qui abritera un local technique municipal (CTM) fonctionnel et moderne avec des garages pour toutes les types de véhicules communaux, des locaux de stockages des matériaux, un bureau et des vestiaires. Mais aussi une salle associative de 150 m² qui sera livré avec des finitions limitées pour un aménagement par l'association Cette dernière pourrait être la « Banda l'Étincelle ».

Pour l'ensemble du bâtiment, les toitures seront équipées de panneaux photovoltaïques et une cuve de 12 000 litres sera installée pour la récupération des eaux de toitures.

Le montant de cet investissement est estimé à 675 000.00 € HT pour le local technique et 121 500 € HT pour la salle associative.

Il expose que le permis de construire sera déposé dans la première quinzaine d'octobre.

Monsieur le Maire explique que la commune déposera deux nouveaux dossiers de subventions auprès de l'Etat dans le cadre du Plan de relance et auprès du Département du Rhône (appel à projets).

Il propose également que le local technique actuel soit mis en vente dès la construction du CTM terminée.

Il demande au Conseil Municipal son avis sur les propositions présentées. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide par un vote (Oui : 19 – Non : 0 - Abstention : 0) le dépôt du permis de construire, et la proposition de mise à disposition de la salle associative à l'association « Banda l'Étincelle ».

- **Modification des statuts SYDER,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON, qui présente les nouveaux domaines d'intervention du SYDER nécessitant une modification des statuts devant être approuvé par les communes membres : mobilité propre (Station de ravitaillement en gaz, production et distribution d'hydrogène...), production d'électricité, Maîtrise de la demande d'énergie, autres production d'énergie, animations des plans climats air énergie territoriaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les statuts modifiés du SYDER.

- **Travaux d'éclairage public SYDER (Remplacement luminaires LED),**

Monsieur le Maire évoque les récents problèmes de dysfonctionnement de l'éclairage public. Monsieur Yvan SIMON expose que les interventions pour réparations sont effectuées tous les 3 mois par le SYDER. Il présente le dossier de remplacement des ballons fluorescents par un éclairage LED, plus économiques. Le montant à charge de la commune serait de 118 950 €.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur le paiement de cette somme. Les choix possibles sont la fiscalisation (via la taxe foncière), le paiement direct sur le budget communal en 1 ou 15 échéances.

Madame Géraldine SOLEYMIEUX demande pourquoi ne pas passer tout l'éclairage public en solaire. Les études sont effectuées pour les lotissements, mais pour le centre-bourg les solutions proposées ne semblent pas convenir.

Le changement du matériel permettra aussi l'installation d'horloge de programmation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide par un vote (Oui : 19 – Non : 0 - Abstention : 0) le paiement en 15 échéances sur la section de fonctionnement du budget communal du remplacement des ballons fluorescents en LED.

- **Revalorisation salariale d'agents communaux,**

Monsieur le Maire présente les possibilités de revalorisation salariale pour des agents communaux. Monsieur le Maire expose qu'il souhaite que le travail accompli et les responsabilités des postes concernés soient pris en compte. Il propose la mise en place d'une prime de rendement et de service pour Monsieur Fabrice LHOPITAL et le changement de grade (passage à attaché principal) pour Madame Christel PASSELEGUE. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide par un vote (Oui : 19 – Non : 0 - Abstention : 0) les valorisations salariales présentées.

- **Subvention exceptionnelle pour la bibliothèque « Le Grenier à la Page »,**

Monsieur le Maire demande à Madame Marie-Jo DELORME, co-président de la Bibliothèque « Le Grenier à la Page » de quitter la salle. Il présente le bilan du 30^{ème} anniversaire de cette association avec l'organisation d'un concert de Steeve WARING à la salle pluriactivités. Les recettes sont de 6 315 € et les dépenses de 9 315 €. L'association demande une subvention exceptionnelle de 3 000 €.

Après en avoir débattu, Monsieur le Maire propose un vote portant sur le montant de subvention à accorder : 2 500 € ou 3 000 €.

Pour le versement de 2 500 € : 6 voix et pour le versement de 3 000 € : 12 voix.

La somme de 3 000 € sera donc versée à l'association « Le grenier à la Page ».

Madame Marie-Jo DELORME, de retour, en séance et informée par Monsieur le Maire, remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour le soutien financier apporté et les employés du service technique l'aide apportée à l'organisation de cette manifestation.

- **Travaux Gendarmerie,**

Monsieur Roger MAZARD présente les travaux prévus à la Brigade de Gendarmerie :

Clôture de l'enceinte et ré-hausse du portail : 47 838.00 € HT

Eclairage : 25 933.80 € HT

Pose de volants roulants (deuxième tranche) : 25 794.00 € HT

Soit un total de 99 565.80 € HT dont 37 345.02 € (soit 38 %) seront pris en charge par la Gendarmerie par un surloyer sur 5 ans. Monsieur le Maire expose qu'une demande de subvention sera aussi déposée auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour un complément de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les devis présentés et le plan de financement.

- **Garantie emprunt OPAC du RHONE,**

Monsieur le Maire présente une demande de garantie d'emprunt présentée par l'OPAC du Rhône pour 50% pour un emprunt de 186 037.00 euros souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour cette garantie d'emprunt pour les 4 logements aménagés au rez-de-chaussée du Centre 2000.

- **Renouvellement de la ligne de trésorerie,**

Monsieur le Maire présente le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du crédit agricole centre-est pour un montant de 500 000 € pour une durée de 12 mois, EURIBOR 3 mois avec une marge de 0.80 % et des frais de commissions. Cette ligne de trésorerie pourra servir en cas d'attente de versement de subventions pour le financement de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition présentée.

- **Cession d'un alignement sur terrain Gorge d'Enfer,**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de régulariser la cession de la parcelle cadastrée section B n°460 par la SCI TARDY-ROSE, parcelle composée d'un talus entre la route du Salvêtre et la propriété de la SCI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la cession de la parcelle cadastrée section B n°460 pour l'euro symbolique.

- **Travaux des commissions,**

Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux délégués.

Monsieur Thierry LOISON fait le point sur les travaux de la commission économie et l'installation de plusieurs activités commerciales et artisanales et la recherche de locaux en centre-bourg.

Monsieur le Maire intervient afin de préciser que désormais toute installation artisanale se fera sur une zone d'activité. Sur ce point, il précise que la future zone d'activité de la Croix Grand Borne a été budgétée par la CCMDL.

Monsieur Thierry LOISON termine son intervention par une invitation à participer à l'assemblée générale de l'UCALES le 4 octobre 2021 au mille-club. Et il fait circuler une première ébauche du livret pour la présentation des entreprises de la commune.

Monsieur Roger MAZARD expose que Mme Emilie DANVE a un projet de réorganisation de son magasin « Un brin de folie » afin d'optimiser l'espace.

Il présentera au prochain conseil un projet de remplacement des toilettes publiques de la place des roches.

Et il annonce une fin de chantier pour les travaux de la grande salle de la salle polyvalente fin novembre 2021.

Madame Sandrine BOINON rend compte des travaux de la commission communication depuis fin août sur le site internet, la lettre d'information qui sera distribuée début novembre, le bulletin municipal qui sera remis à la population lors de la cérémonie des Vœux du Maire le dimanche 9 janvier 2022. Un séminaire des élus municipaux sera organisé à Escap'ad le 22/01/2022.

Madame Isabelle LOTISSIER rend compte des très bons retours des associations au sujet du Forum organisé Esplanade du Grand Cèdre. Elle fait le point sur la reprise des activités sportives et culturelles dans les salles communales.

Pour le fleurissement, la journée de remerciements aux bénévoles sera organisée le dimanche 3 octobre sur notre commune avec un repas au restaurant Jean-François et Patrizia suivie d'une après-midi conviviale à la salle Suzanne Fougerouse. Elle rend compte du dossier à présenter pour l'obtention de la 1^{ère} fleur et du bilan des bons d'achat à offrir aux habitants ayant participé au concours des maisons fleuries 2021.

Elle évoque la demande des classes en 1 et 0 pour le 24 octobre et l'organisation de la fête des classes pour la prise en charge du vin d'honneur par la commune. Monsieur le Maire rappelle que cette fête est une tradition ancrée dans la vie de notre village et qu'elle n'a pu être organisée en avril depuis deux ans. Après débat, il est décidé la prise en charge exceptionnelle, considérant aussi la crise sanitaire, d'une somme d'environ 400 € pour le vin d'honneur.

Madame Yvette BRETONNIER rend compte d'un très bon début d'année à l'école publique Antoine BOIRON et au restaurant scolaire. Tous les enfants et collégiens sont de nouveau accueillis sur site pour un repas chaud. Une information a également été diffusée aux parents des collégiens pour inciter à la vaccination.

Suite aux départs de Messieurs PERRON et FREDIERE, la commission recherche de nouveaux professionnels de santé pour l'Espace Santé et notamment la venue de spécialistes médicaux pour des permanences.

Elle annonce l'après-midi festive du dimanche 5 décembre 2021 au restaurant d'enfants Michel La Batie organisée par le Comité Municipal des Aînés Saint Laurentais.

Monsieur Yvan SIMON rend compte du résultat de l'analyse des offres pour les travaux de la rue Grange Thival par le Cabinet OXYRIA.

L'entreprise EIFFAGE est la mieux-disante avec une offre de 247 462.00 € HT. Il expose que des moins-value pourraient être enregistrées avec le réemploi des bordures granit par exemple.

Il présente aussi la proposition d'honoraires d'OXYRIA pour le suivi de chantier : 9 880.00 € HT.

Les travaux débiteront mi-novembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'attribution du marché de travaux de la rue Grange Thival à la société EIFFAGE pour un montant de 247 462.00 € HT et les honoraires du Cabinet OXYRIA pour un montant de 9 880.00 € HT.

Il annonce la relance des réunions pour le PLU.

Monsieur Ludovic CARRET expose que des travaux de voirie CCMDL pourraient être réalisés aux abords de la salle polyvalente et des glycines.

Il présente la demande de la Maison Familiale pour l'organisation d'un jugement de bétail sous la halle du 12 au 14 octobre 2021.

Madame Odile VERMARE annonce l'organisation de la fête de la gastronomie le lundi 18 octobre 2021 avec un restaurant de Coise et la réunion avec tous les commerçants non sédentaires le 11 octobre 2021 pour la présentation du règlement.

Monsieur Fabrice BONNET rend compte de la visite de Monsieur le Préfet de Région au marché aux veaux. Monsieur le Maire intervient pour présenter le nouveau bureau de l'association « Confrérie de la tête de veau » : Co-président : Monsieur Lucien VIAL, maire honoraire et Monsieur Yves PERALDO (représentant du Conseil Municipal au sein de l'association), vice-président : Monsieur Gérard BROUILLY, dans le conseil d'administration siègent également Monsieur Gaby BLEIN et Monsieur Fabrice BONNET en tant que représentant de l'association pour la Promotion du Marché aux Veaux.

- **Questions diverses.**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de signer un acte complémentaire dans le cadre de la cession par les consorts SARRAZIN à la commune de la parcelle cadastrée section C n°882. Cet acte complémentaire porte sur deux points :

L'agrément des consorts SARRAZIN pour un bail à construction à consentir à l'OPAC du RHONE par l'ADAPEI.

La prorogation du délai d'achèvement au 31 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la signature de cet acte complémentaire.

Il présente les projets de conventions à signer avec Monsieur et Madame Eric PAVET et Monsieur René TREGOUET au sujet de la prise en charge des frais de raccordement de leur parcelle.

Monsieur Yvan SIMON expose qu'il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère afin qu'il puisse signer un dossier de déclaration préalable en cours d'instruction.

Monsieur Jean-Pierre GRAZIOLI présente une demande de panneau d'affichage. Monsieur le Maire répond que la commission communication travaille sur ce projet.

Monsieur Alain GIRAUD rend compte du stationnement difficile aux abords du stade La Batie et de la non utilisation du parking de la salle pluriactivités.

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 0h20.

Le Maire,

P. VARLIETTE

